



ARRÊTÉ N°132/2026

Interdiction de stationner Rue du Pont des Brets Le vendredi 04 septembre 2026 de 13h00 à 18h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Mme Sophie HERVÉ en date du 1^{er} septembre 2026, d'interdire le stationnement au droit du chantier pour des travaux de maçonnerie

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de maçonnerie le stationnement devant le 2 de la rue du Pont des Brets sera interdit le vendredi 04 septembre 2026 de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Madame Sophie Hervé.

Fait à QUÉVERT, le 02/09/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 02 septembre 2026

